

Pour le Maire et par délégation,
 Madame Stéphanie MACZUHA
 Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 17 juin 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 24 QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 17 juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 06.06.2024 <u>Date d'affichage</u> 06.06.2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h02), Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Donato MIRAGLIA, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°45/2024/LM/SM
Objet : Décision modificative N°1

Vu le budget primitif 2024 adopté le 5 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajuster les crédits comme suit :

Article 1 : Modification budgétaire

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opération 501 (bicross et zone de				
-----------------------------------	--	--	--	--

compensation)				
21-2128-32			17 500	
Total opération 501			17 500.00 €	
Opération 525 (véhicules communaux)				
21-217828-511			39 000.00 €	
Total opération 525			39 000.00 €	
Opération 526 (matériels divers)				
21-2188-020		67 336.00 €		
Total opération 526		67 336.00 €		
Opération 527 (2 rue Loseleur)				
20-2031-581		17 000.00 €		
Total opération 527		17 000.00 €		
Opération 528 (salle des fêtes)				
21-21568-023			3 300.00 €	
Total opération 528			3 300.00 €	
Opération 529 (9 rue de l'Abbaye ex local sapeurs-pompiers)				
21-21351-510			4 536.00 €	
Total opération 529			4 536.00 €	
Opération 530 (jardin public)				
21-2121-511			10 000.00 €	
21-2152-511			10 000.00 €	
Total opération 530			20 000.00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		84 336.00 €	84 336.00 €	

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19 JUN 2024

ID : 059-215903758-20240617-2024_SMA_967-DE

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

Article 2 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

